



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Information et protection des consommateurs

Question écrite n° 11495

Texte de la question

M Alain Madelin fait part à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, de l'inquiétude des organisations des professionnels de l'oeuf sur le non-respect de la réglementation portant sur le datage des oeufs « pondus le ». Cette seule notion tend à périmer rapidement l'oeuf et a pour conséquence d'en réduire la consommation. De plus, le datage « pondus le » est contraire à la réglementation française et européenne. Informer le consommateur est une chose ; l'informer très partiellement, c'est le tromper. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre, en liaison avec le ministre de l'agriculture et de la forêt, afin qu'une date limite de consommation soit indiquée sur les boîtes et emballages afin d'apporter au consommateur l'information qualitative nécessaire.

Texte de la réponse

Reponse. - La question du datage des oeufs est actuellement l'objet d'une réflexion communautaire. Un projet de révision du règlement (CEE) no 2772/75 du 29 octobre 1975 proposé par la commission prévoit la possibilité d'inscrire tant sur les oeufs que sur les emballages « une ou plusieurs autres dates visant à fournir au consommateur des renseignements complémentaires ». La date de ponte constitue un moyen de fournir ces renseignements complémentaires et améliore l'information du consommateur sans pour autant « périmer » rapidement l'oeuf. D'autres denrées alimentaires, comme les produits surgelés par exemple, portent une date de fabrication en clair, sans que cela porte préjudice à l'économie du marché de ces produits. Aussi, cette information fait-elle partie des revendications exprimées par la France auprès des instances communautaires, appuyée en cela par la RFA. Bien entendu, il est possible de proposer d'autres dates. L'indication d'une date de péremption constitue à ce titre une suggestion qui mérite d'être étudiée.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11495

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1621